

ENQUÊTE NATIONALE

2024 AU LUXEMBOURG

La perception de l'exploitation sexuelle des enfants

Perceptions sur...

L'exploitation sexuelle
des enfants dans le cadre
des voyages et du tourisme

Le matériel sexuel d'abus
d'enfants et grooming

Les actions et engagement



©2024. Tous droits réservés à ECPAT Luxembourg

ECPAT Luxembourg
3, rue des Bains
L-1212 Luxembourg

Enquête et graphiques réalisés en janvier 2024 par ILRES
Mise en page et illustrations : Camille Lassignardie



SOMMAIRE



P.4

Présentation de l'enquête



P.5

Rappel méthodologique



P.6

L'exploitation sexuelle des enfants
dans le cadre des voyages et du tourisme



P.17

Matériel sexuel d'abus d'enfants
et grooming



P.25

Actions et engagement
face aux volets précédents



P.34

Informations supplémentaires

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

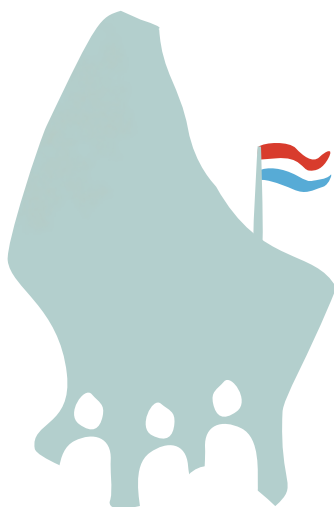
ECPAT Luxembourg, association sans but lucratif, est une organisation non-gouvernementale agréée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes luxembourgeois depuis 1999 et placée sous le Haut-Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse. Elle est membre du réseau internationale ECPAT qui compte 112 membres dans 104 pays et qui est la référence internationale sur les questions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. ECPAT Luxembourg soutient dans des pays du Sud des

projets de prévention, de réhabilitation et de réinsertion en faveur des enfants vulnérables et/ou victimes d'exploitation sexuelle. Ces projets sont mis en œuvre par des organisations partenaires et permettent des actions d'information et de prévention auprès d'enfants et de communautés à risque ainsi que la prise en charge des enfants victimes.

Par ailleurs, ECPAT Luxembourg mène également au Grand-Duché de Luxembourg des actions de sensibilisation et d'information ainsi que du plaidoyer. C'est dans le cadre de ces actions au Luxembourg qu'ECPAT Luxembourg réalise la même enquête périodiquement afin de pouvoir mesurer

l'évolution de la perception de l'exploitation sexuelle des enfants au Luxembourg. Ainsi, cette enquête a été réalisée en 2011, 2015 et en 2019.

Pour garder une possibilité de comparaison avec les enquêtes précédentes, nous avons gardé le même vocabulaire. Or, en 2016, un guide de terminologie (« Luxembourg guidelines », voir luxembourgguidelines.org) a été créé par ECPAT Luxembourg en collaboration avec ECPAT International, Interpol, Europol et un grand nombre d'autres institutions et organisations, pour établir une terminologie uniforme et éthiquement correcte. Ainsi, nous ne parlons plus actuellement de « tourisme sexuel impliquant des enfants », mais d'« exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ». Et nous ne parlons plus de « pornographie impliquant des enfants » ou de « pédopornographie », mais de « matériel d'abus sexuel d'enfants ».



RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE



ECHANTILLON

L'enquête a été réalisée auprès de **1011 résidents** du Luxembourg.



MODE DE RECUEIL

Les interviews ont été réalisées **en ligne** via le MyPanel d'ILRES.



PÉRIODE D'ENQUÊTE

Le terrain s'est déroulé du 7 au 28 novembre 2023.

Echantillon
brut
Après
redressement*

Sexe

Homme	506	50%
Femme	505	50%

Age

16-24 ans	108	10%
25-34 ans	190	19%
35-44 ans	190	19%
45-54 ans	183	19%
55-64 ans	160	15%
65 ans et +	180	18%

Nationalité

Luxembourgeoise	544	53%
Portugaise	136	16%
Autres nationalités	331	32%

Région de résidence

Luxembourg-ville	173	19%
Reste du centre	170	16%
Sud	400	37%
Nord	147	15%
Est	121	12%

Activité

Actif	613	57%
Inactif	398	43%

Dans le cadre de cette étude, le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.



L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS DANS LE CADRE DES VOYAGES ET DU TOURISME



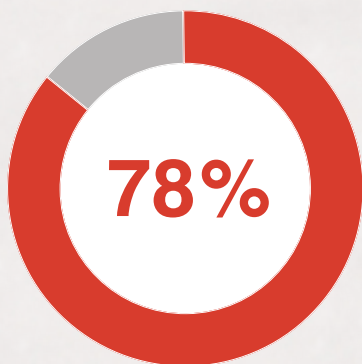
Connaissance de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme.



7 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du voyage et du tourisme. Les médias sont la principale source d'information.

Avez-vous déjà entendu parler de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme ?

Base : 1011 personnes



des personnes ont déjà entendu parler de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme.

86% en 2019

Où en avez-vous entendu parler ?

Base : 791 personnes qui en ont déjà entendu parler

À la télévision



Dans les journaux (presse écrite)



À la radio



À travers les réseaux sociaux



À travers une campagne de sensibilisation



J'ai déjà été témoin

4% 5%

Via l'association ECPAT Luxembourg

5% 5%

Le guide/représentant du tour opérateur sur place

3% 2%

L'entourage

- 1%

Dans mon agence de voyage

2% 1%

Autre

1% 1%

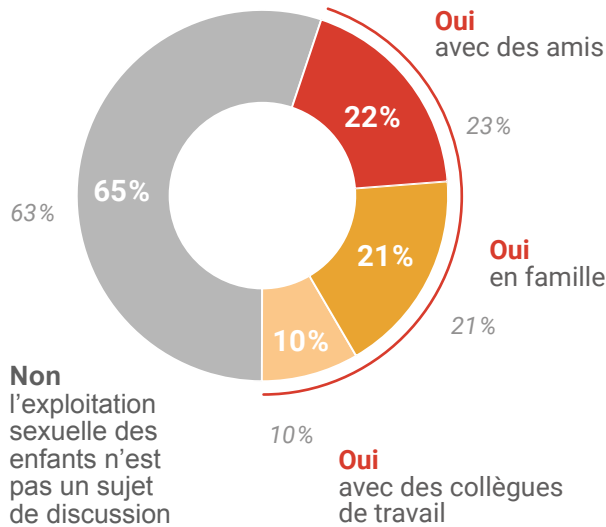
87%
Total médias
91%

Rappel 2019

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme est un sujet de conversation pour un tiers des personnes.

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme est-il un sujet de conversation avec votre entourage, vos amis, ... ?

Base : 1011 personnes



OUI
35% 37%

48%
chez les femmes de 55-64 ans

50%
chez les femmes de 65 ans et +

45%
chez ceux qui ont effectué des voyages d'affaires (12 derniers mois)

44%
chez les voyageurs en Afrique

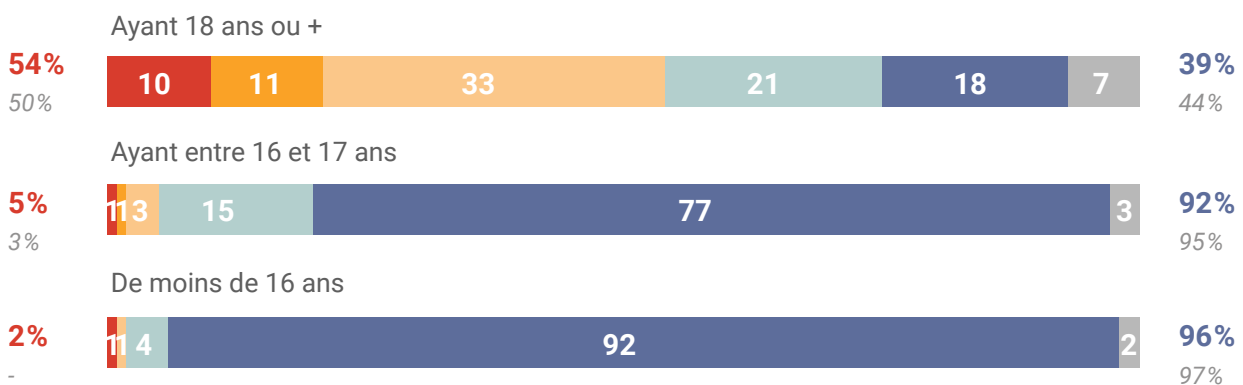
Les relations avec des personnes de moins de 18 ans sont rejetées sans équivoque.

Selon vous, est-il acceptable ou pas qu'une personne majeure ait des relations sexuelles avec une personne en prostitution ?

Base : 1011

Acceptable

Pas acceptable



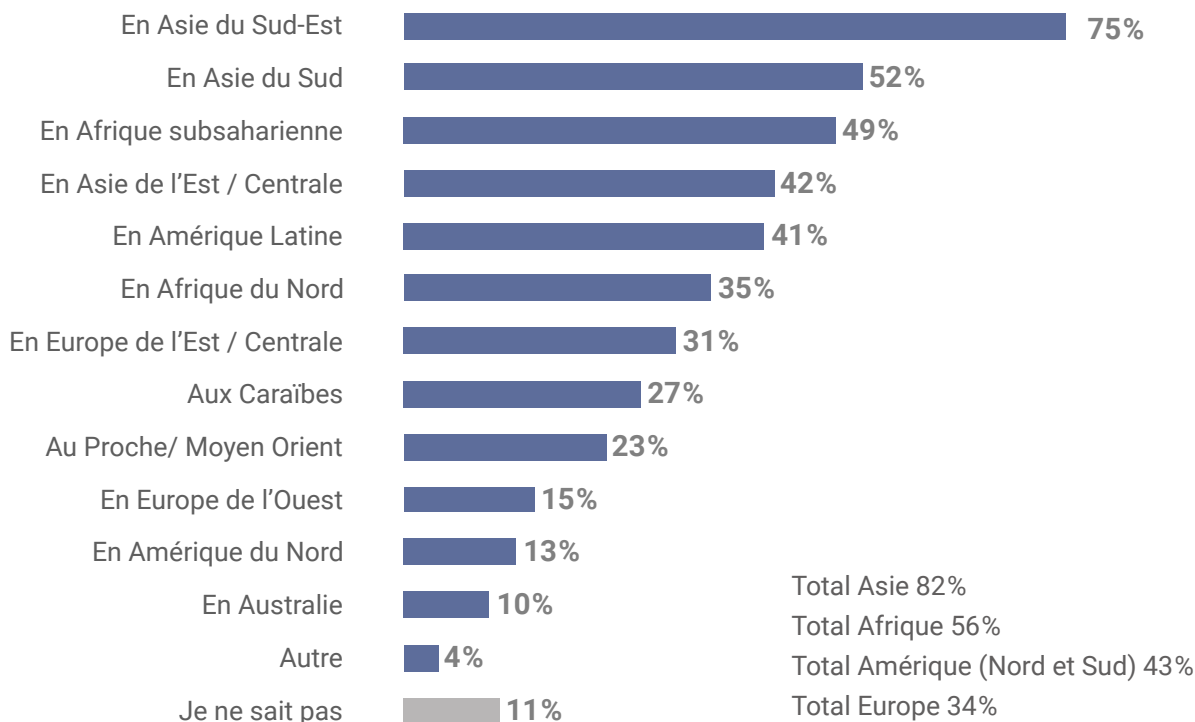
■ Tout à fait acceptable
 ■ Plutôt acceptable
 ■ Acceptable
 ■ Plutôt inacceptable
■ Tout à fait inacceptable
 ■ Ne sait pas

Rappel 2019

Les personnes pensent généralement aux pays d'Asie quant à l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme.

Dans quelles régions l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe-t-elle à votre avis ?

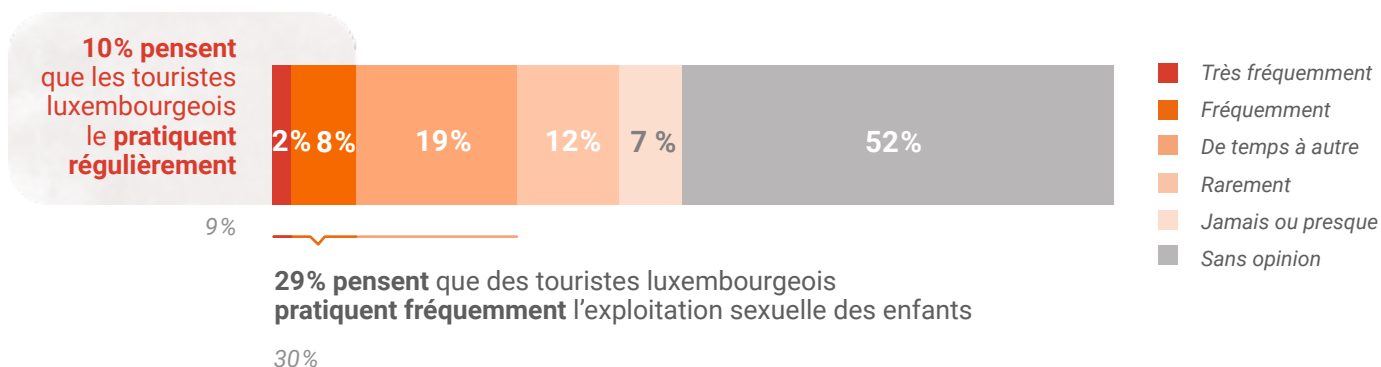
Base : 1011



Près d'un tiers des personnes pensent que des touristes luxembourgeois pratiquent fréquemment l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme.

Est-ce qu'à votre avis des touristes luxembourgeois pratiquent plus ou moins fréquemment l'exploitation sexuelle des enfants (mineurs) dans le cadre du tourisme?

Base : 1011



Rappel 2019

Seuls 10% des personnes ont déjà reçu des informations de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants de leur tour opérateur/compagnie aérienne/hôtel.

Avez-vous déjà vu ou reçu des informations de sensibilisation contre l'exploitation sexuelle des enfants (mineurs) par votre tour opérateur /compagnie aérienne/hôtel ?

Base : 1011

10%

ont obtenu des informations

13%

Quelles sortes d'informations avez-vous reçues ?

Base : 96 personnes qui ont obtenu des informations de sensibilisation

Sur le fait que l'exploitation sexuelle des enfants existe



Sur la manière de signaler un cas d'exploitation sexuelle des enfants



Sur le fait que l'hôtel ne permet pas et/ou rejette l'exploitation sexuelle des enfants



Autres



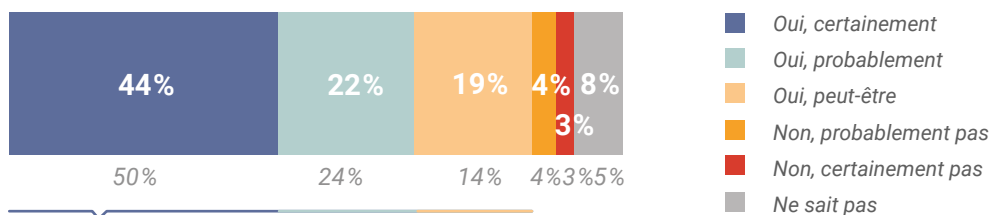
90%

n'ont pas reçu d'informations

87%

Apprécieriez-vous que le tour opérateur / compagnie aérienne que vous avez choisi ou que l'hôtel dans lequel vous séjournez vous fournisse des informations sur l'exploitation sexuelle des enfants, comme par exemple comment le combattre ou comment le signaler ?

Base: 915 personnes qui n'ont pas obtenu des informations de sensibilisation



85% souhaiteraient en recevoir

88%

L'engagement des professionnels du tourisme reste important aux yeux de la quasi-totalité des personnes.

Dans quelle mesure estimez-vous qu'il est important que les professionnels du tourisme s'engagent dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants ?

Base : 1011

94%

des personnes interrogées soulignent l'importance de l'engagement des professionnels du tourisme dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

97%

80% estiment qu'il est **extrêmement**, voir **très important** que les professionnels du tourisme s'engagent.

La majorité s'assurerait que leur prestataire sur place ne soit pas impliqué si elle apprenait que l'exploitation sexuelle des enfants existe à leur destination.

Si vous appreniez que l'exploitation sexuelle des enfants existe à votre destination, que feriez-vous ?

Base : 1011

Je m'assurerais que mes prestataires touristiques sur place ne soient pas impliqués

44% 46%

Je me renseignerais auprès de mon tour-opérateur s'il prend des mesures contre, et si oui je demanderais lesquelles

34% 33%

Je changerais ma réservation

22% 18%

Je craindrais qu'on me lie avec le tourisme sexuel impliquant des enfants

16% 11%

Je ne pourrais pas profiter de mes vacances

15% 12%

Peu importe, je resterais fidèle à mon choix de destination touristique

11% 13%

Non réponse

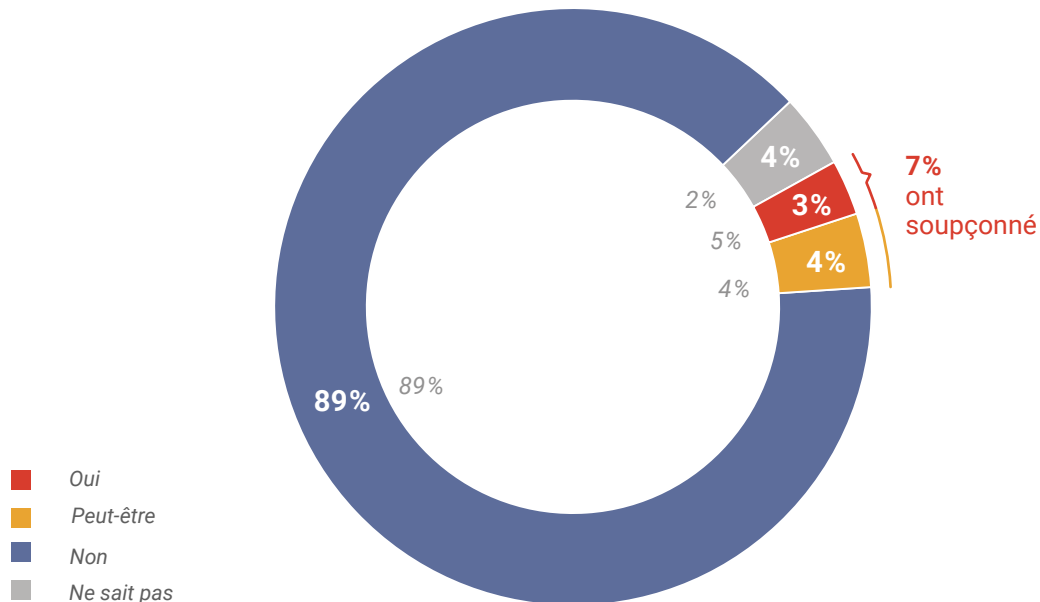
9%

Rappel 2019

7% des répondants ont eu un soupçon d'un cas d'exploitation sexuelle d'enfants à une destination touristique.

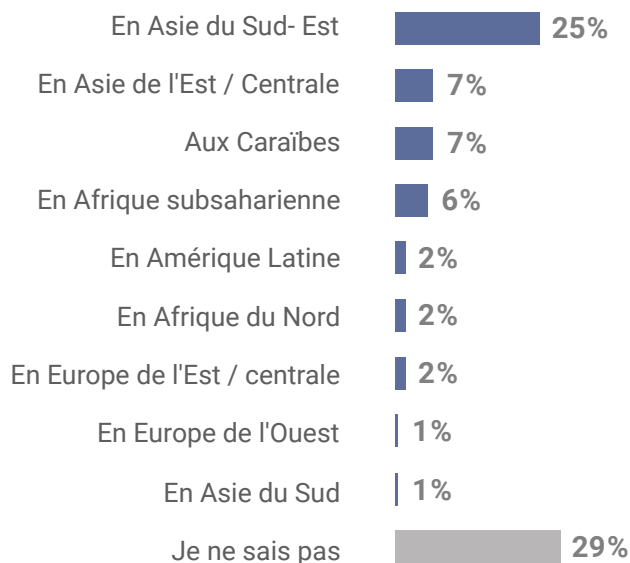
Avez-vous déjà été témoin d'un cas d'exploitation sexuelle d'enfant à une destination touristique ?

Base : 1011



Pourriez-vous indiquer où avez-vous été témoin d'exploitation sexuelle impliquant des enfants ?

Base : 72 résidents qui ont été témoin (« oui » ou « peut-être ») d'un cas d'exploitation sexuelle

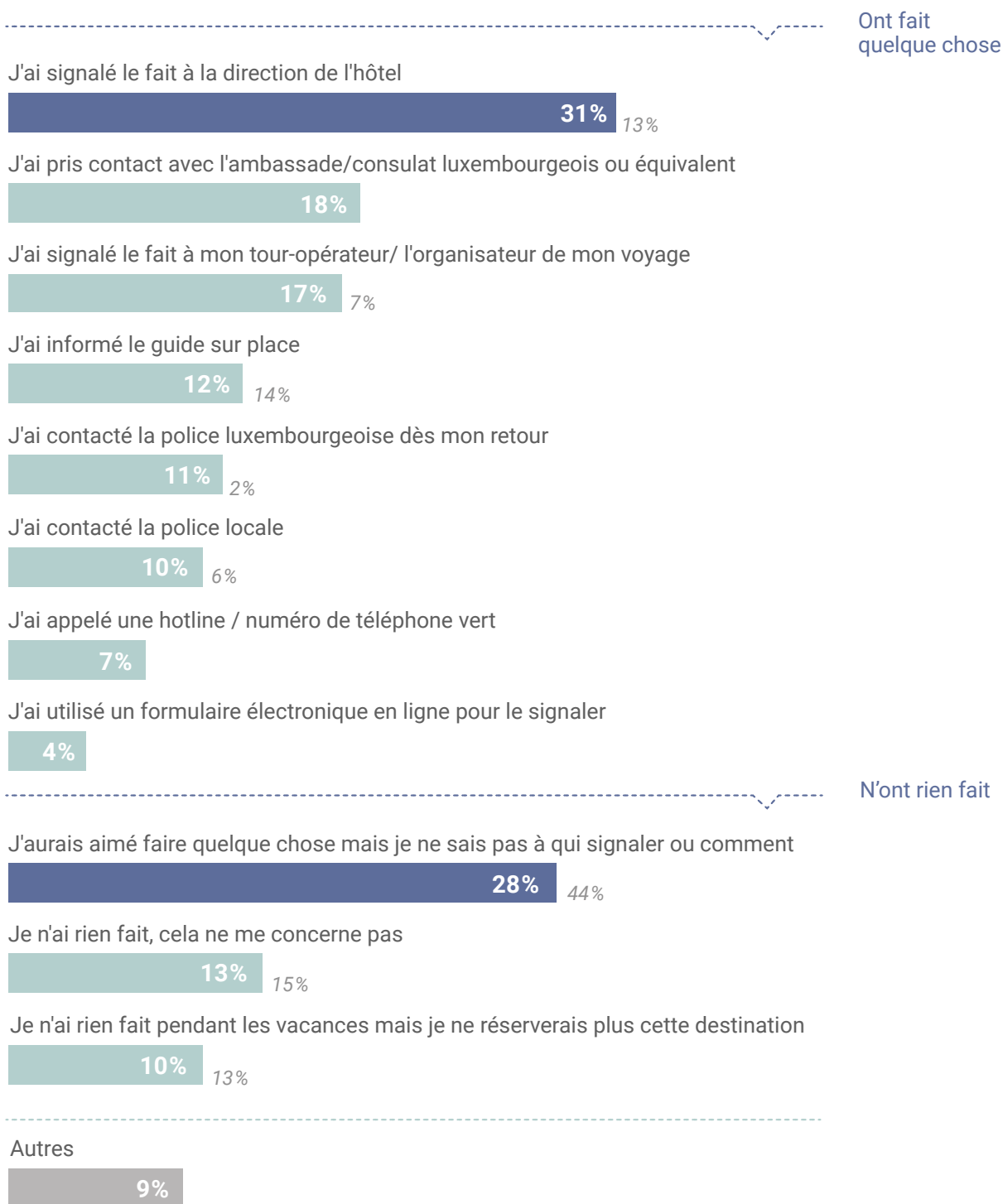


Rappel 2019

La majorité des personnes qui a fait quelque chose a informé l'hôtel. Cependant près d'un tiers n'a pas su à qui s'adresser.

Qu'avez-vous fait ?

Base : 28 résidents témoins d'un cas d'exploitation sexuelle d'enfants à une destination touristique ? (Attention : base faible)

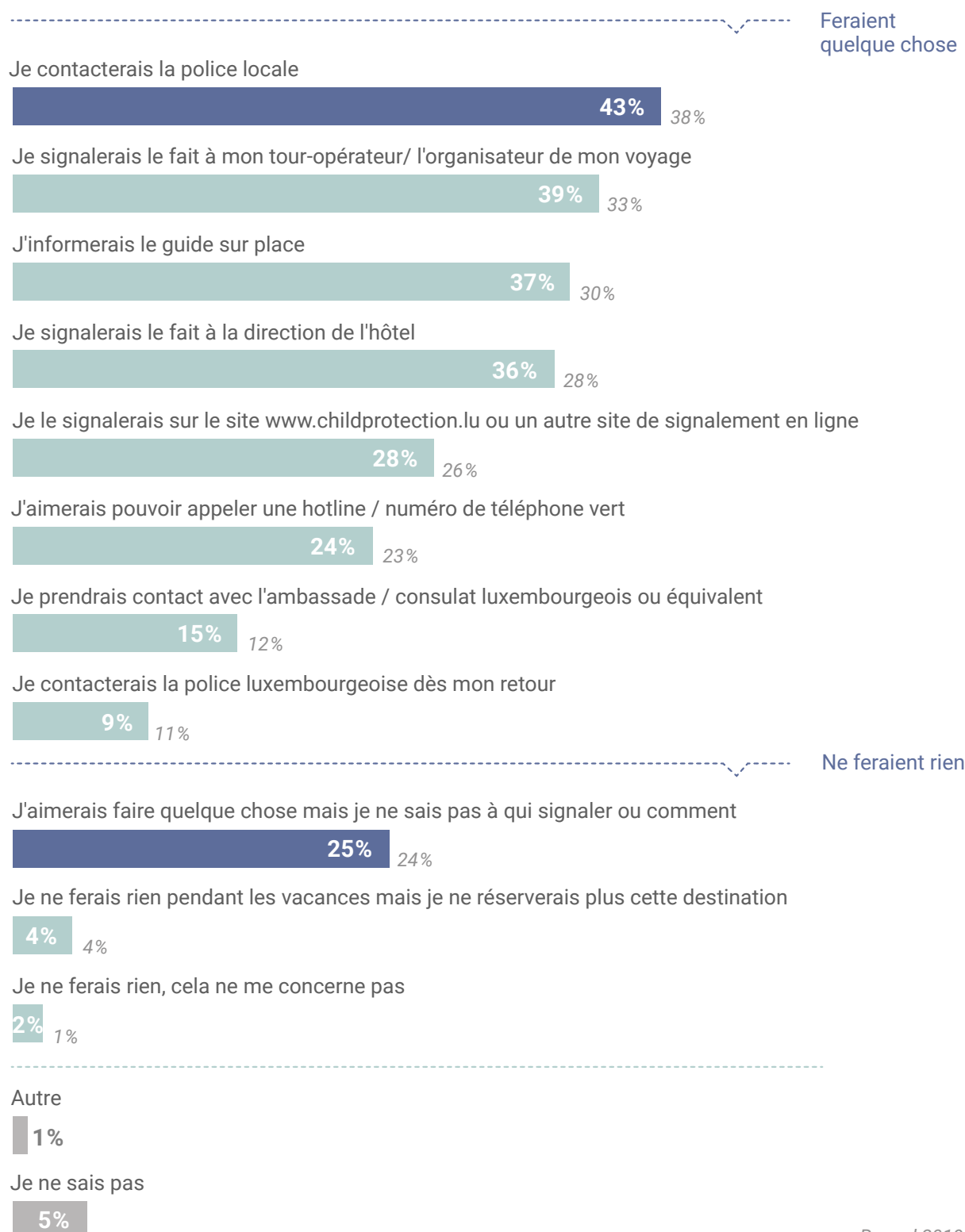


Rappel 2019

Près de la moitié des répondants déclarent qu'ils contacteraient la police locale en cas de découverte d'un cas d'exploitation sexuelle. En réalité, seuls 10% l'ont fait.

Si vous étiez témoin d'un cas d'exploitation sexuelle des enfants, que feriez-vous ?

Base : 983 résidents qui n'ont pas été témoins d'un cas d'exploitation sexuelle d'enfants à une destination touristique



Rappel 2019

Opinion sur la pratique de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre de voyages et du tourisme. 1/2

Voici maintenant une liste d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, pourriez-vous dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ?

Base : 1011

D'accord

Pas d'accord

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme **peut être combattu à travers des mesures adaptées**



L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme n'est **pas acceptable parce que la situation précaire des enfants et des familles est exploitée**



L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme **ne pourra jamais être combattu**, car il y aura toujours des pédophiles et/ou des gens qui voudront abuser des enfants sexuellement



L'exploitation sexuelle impliquant des adultes est acceptable (au moins 18 ans)



Une personne a le droit de se prostituer si elle veut, peu importe l'âge



L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme est **acceptable parce que les enfants peuvent ainsi gagner leur vie dans les pays pauvres**



Valeurs exprimées en %

■ Tout à fait d'accord
 ■ Plutôt d'accord
 ■ Pas de réponse
 ■ Plutôt pas d'accord
 ■ Pas du tout d'accord

Rappel 2019

Opinion sur la pratique de l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre de voyages et du tourisme. 2/2

Voici maintenant une liste d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, pourriez-vous dire dans quelle mesure vous êtes d'accord ?

Base : 1011

D'accord

Pas d'accord

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme est **acceptable parce que les mœurs et les traditions sexuelles sont différentes dans d'autres pays**



L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme est **acceptable si la personne mineure semble ou affirme être majeure**



L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme est **acceptable si la personne mineure a une attitude séduisante envers le majeur**



L'exploitation sexuelle des mineurs **entre 16 et 17 ans est acceptable**



L'exploitation sexuelle des enfants de **moins de 16 ans est acceptable**

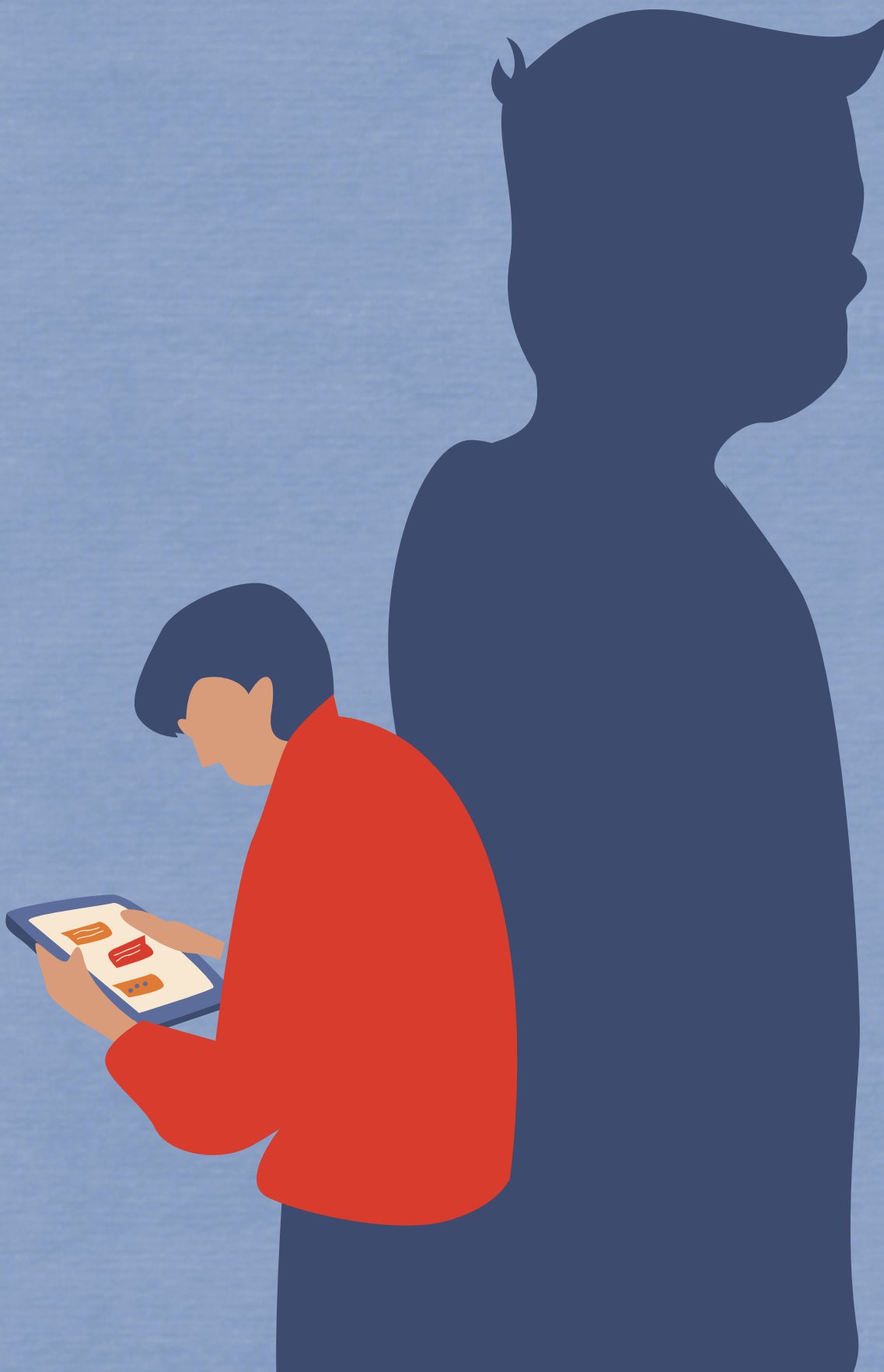


Valeurs exprimées en %



Rappel 2019

MATÉRIEL SEXUEL D'ABUS D'ENFANTS ET GROOMING

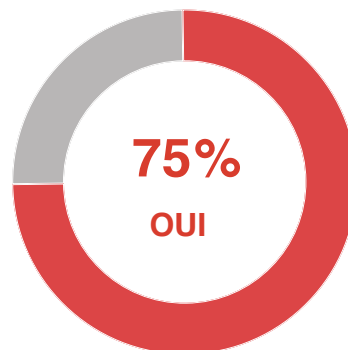


Le matériel d'abus d'enfants / la pornographie mettant en scène des enfants comprend toute image, vidéo, enregistrement ou dessin montrant un enfant impliqué dans des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou montrant les parties intimes d'un enfant dans un contexte sexuel. Cela peut inclure des photos, des vidéos, des illustrations, ou même des enregistrements sonores.

En fonction de la formulation, il existe une différence significative entre le nombre de personnes qui connaissent le terme « pornographie enfantine » ou bien « matériel d'abus d'enfants ».

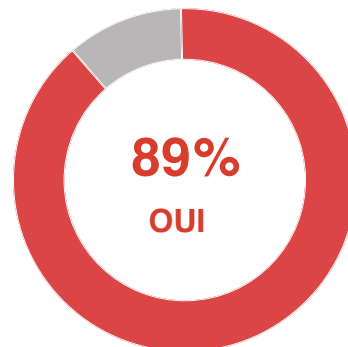
Avez-vous déjà entendu parler de matériel d'abus d'enfants (parfois appelée pornographie enfantine ou pédopornographie) ?

Formulation A (Base : 512)



Avez-vous déjà entendu parler de la pornographie mettant en scène des enfants (parfois appelée pornographie enfantine ou pédopornographie) ?

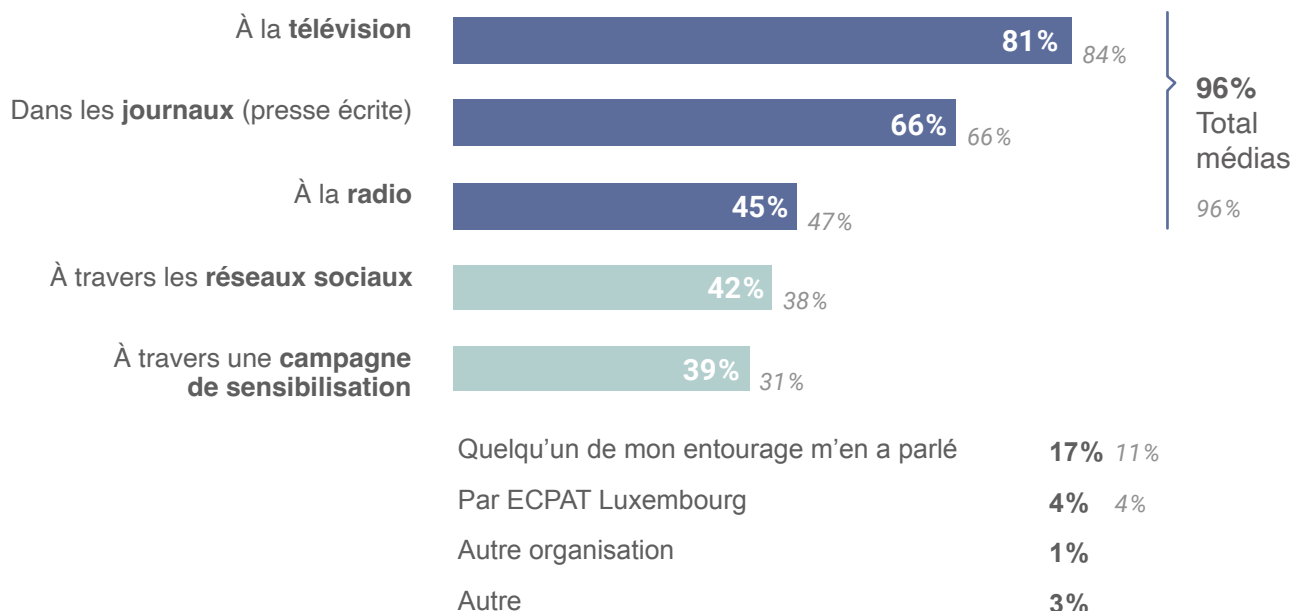
Formulation B (Base : 499)



Une majorité a déjà entendu parler de matériel d'abus d'enfants (antérieurement nommé « pornographie infantile »). Les médias sont les principaux vecteurs de cette information, surtout la télévision.

Où en avez-vous entendu parler ?

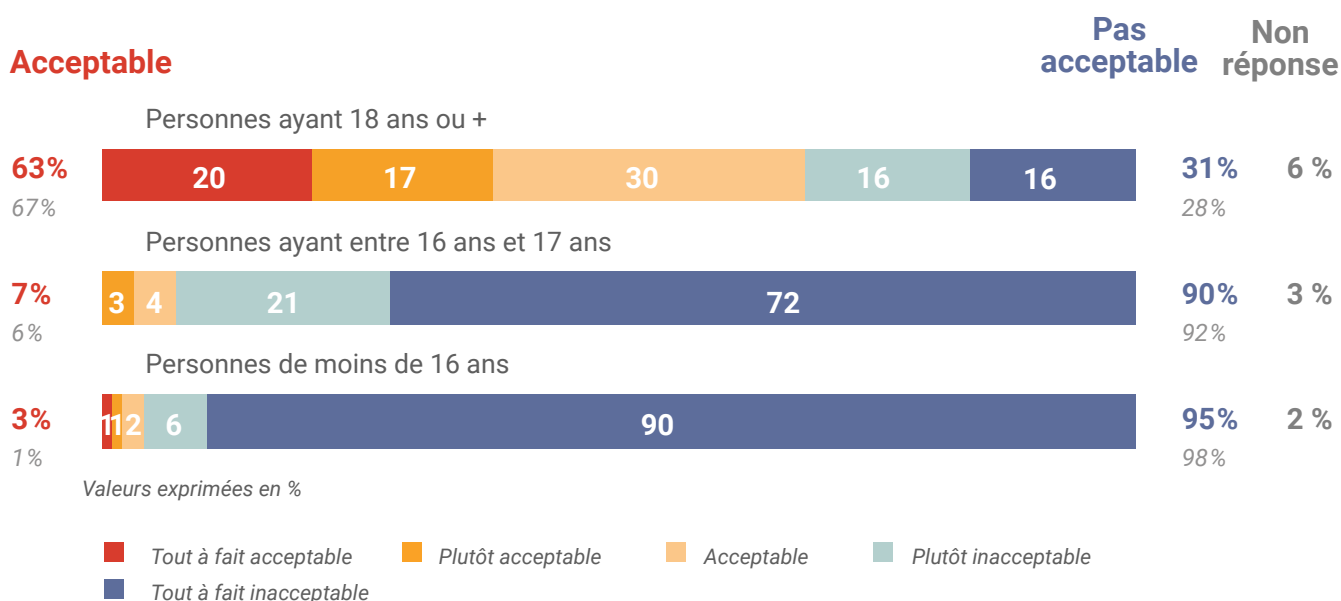
Base : 828 résidents qui en ont entendu parler



La consultation de matériel d'abus sexuel d'enfants est rejetée par la majorité des répondants.

Selon vous, est-il acceptable ou pas qu'une personne consulte des images pornographiques mettant en scène des personnes ...

Base : 1011

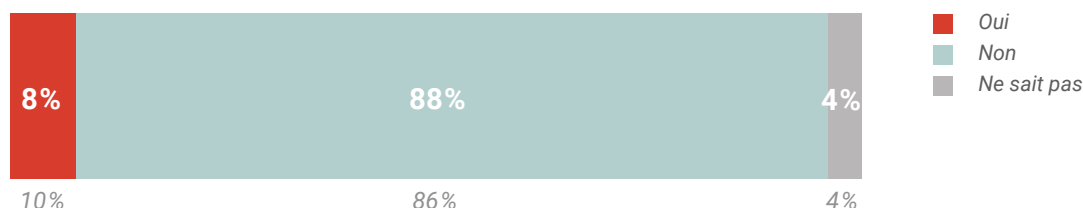


Rappel 2019

Une personne sur dix a déjà été en contact avec du matériel d'abus sexuel d'enfants. Les comportements souhaités diffèrent sensiblement de ceux réellement engagés.

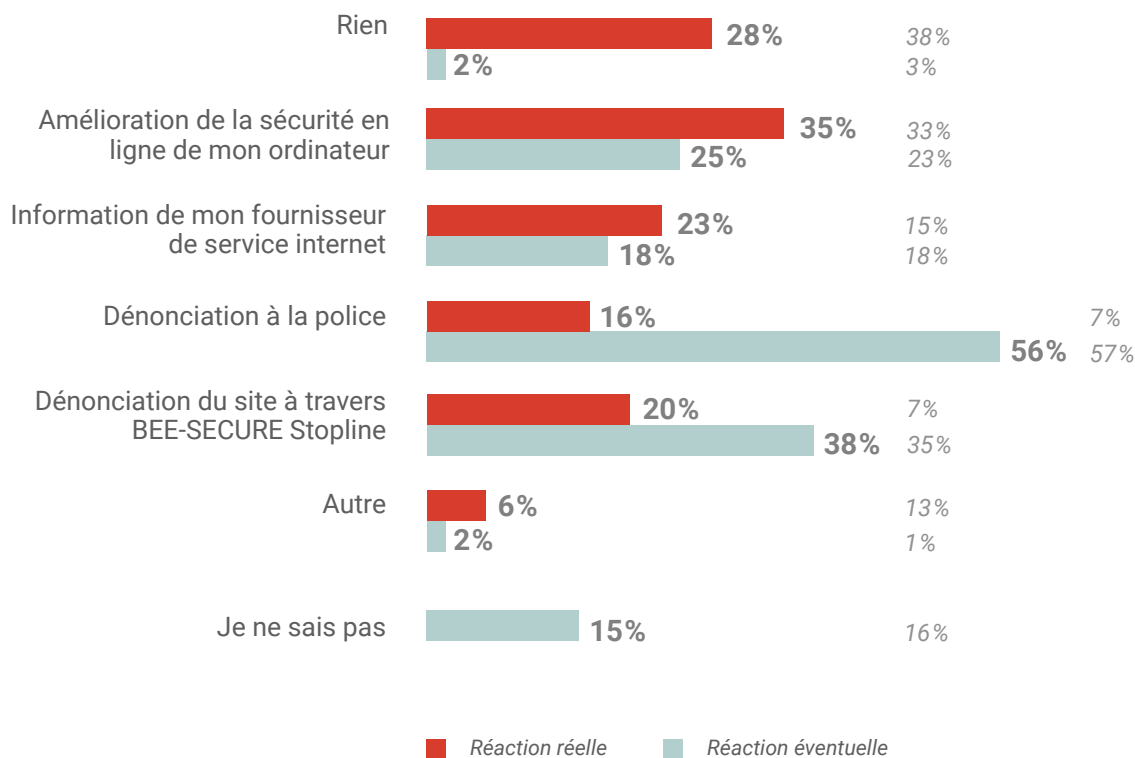
Êtes-vous déjà tombé(e) par hasard sur des images pornographiques mettant en scène des enfants sur internet ?

Base : 1011



Qu'avez-vous fait ? / Que feriez-vous en cas de contact avec une image pornographique mettant en scène des enfants ?

Base : 79 personnes qui sont déjà tombées sur des images / 893 personnes qui n'ont jamais été en contact



Rappel 2019

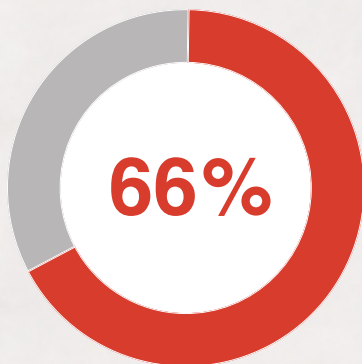
Le « grooming » est la sollicitation en ligne d'un enfant à des fins sexuelles.

Il s'agit d'un procédé par lequel une personne adulte (souvent faisant semblant d'être plus jeune de son âge) cherche à obtenir la confiance d'un adolescent ou d'un enfant, sur Internet, pour le « préparer » à l'idée de relations sexuelles avec lui/elle. Ceci vise tant les propositions sexuelles explicites qu'implicites, voire les propositions camouflées et éventuellement une rencontre physique.

Presque 7 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de « grooming ». C'est en majorité dans l'actualité sur Internet qu'ils en ont entendu parler.

Avez-vous déjà entendu parler de « grooming » ?

Base : 1011



67% en 2019

des personnes ont déjà entendu parler de « grooming ».

Parmi ces personnes, 36% savent exactement de quoi il s'agit.

Où en avez-vous entendu parler ?

Base : 674 résidents qui ont entendu parler de « grooming »

Dans les **journaux** (sur internet)



À la **radio**



Dans les **journaux** (presse écrite)



À la **télévision**



À travers les **réseaux sociaux**



À travers une **campagne de sensibilisation**



Quelqu'un de mon entourage m'en a parlé

2% 12%

Par ECPAT Luxembourg

1% 1%

Autre

4%

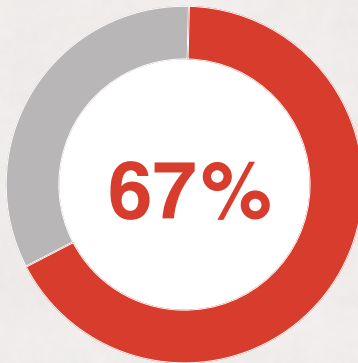
73%
Total médias
82%

Le « sexting » désigne l'envoi de messages sexuellement explicites via téléphone portable ou messagerie instantanée. Il s'agit d'une forme de contenu sexuel autoproduit qui inclut tout service de discussion et n'est pas limité aux messages écrits, mais comprenant également messages audio enregistrés, images, etc.

Presque 7 personnes sur 10 ont déjà entendu parler de « sexting ». C'est en majorité par la télévision et les réseaux sociaux que les personnes en ont eu connaissance.

Avez-vous déjà entendu parler de « sexting » ?

Base : 1011



des personnes ont déjà entendu parler de « sexting ».

Parmi ces personnes, 43% savent exactement de quoi il s'agit.

Où en avez-vous entendu parler ?

Base : 672 résidents qui ont entendu parler de « sexting »

À la **télévision**



À travers les **réseaux sociaux**



Dans les **journaux** (presse écrite)



À la **radio**



Quelqu'un de mon entourage m'en a parlé



À travers une **campagne de sensibilisation**



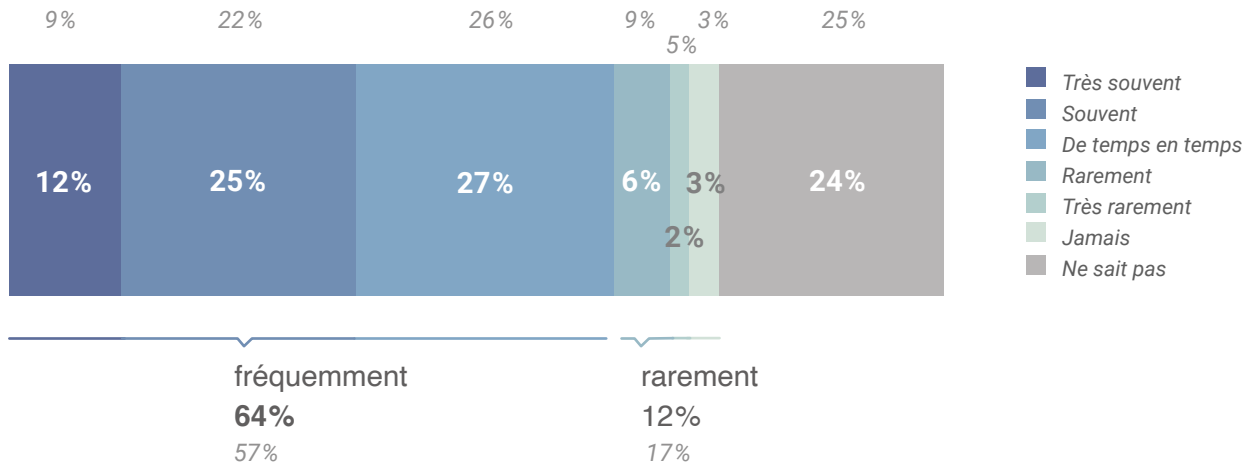
Par ECPAT Luxembourg 2%

Autre 4%

Plus de la moitié des personnes pensent que les jeunes envoient des photos nues. C'est surtout les jeunes âgés entre 13 et 15 ans qui le feraient.

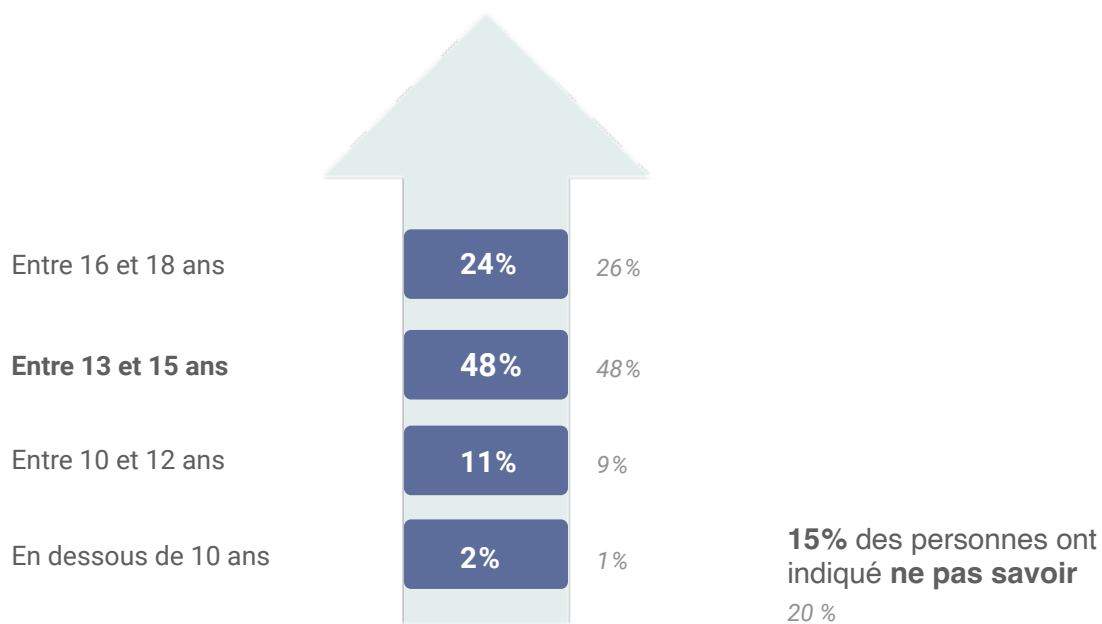
À votre avis, les jeunes de moins de 18 ans envoient-ils des photos sur lesquelles ils sont nus (ou d'autres personnes) à d'autres jeunes du même âge ?

Base : 1011



À partir de quel âge environ pensez-vous que ces jeunes s'envoient des photos nues ?

Base : 730 personnes qui pensent que les jeunes envoient des photos de nues



Rappel 2019

Impact d'Internet et des nouvelles technologies sur les enfants et les jeunes.

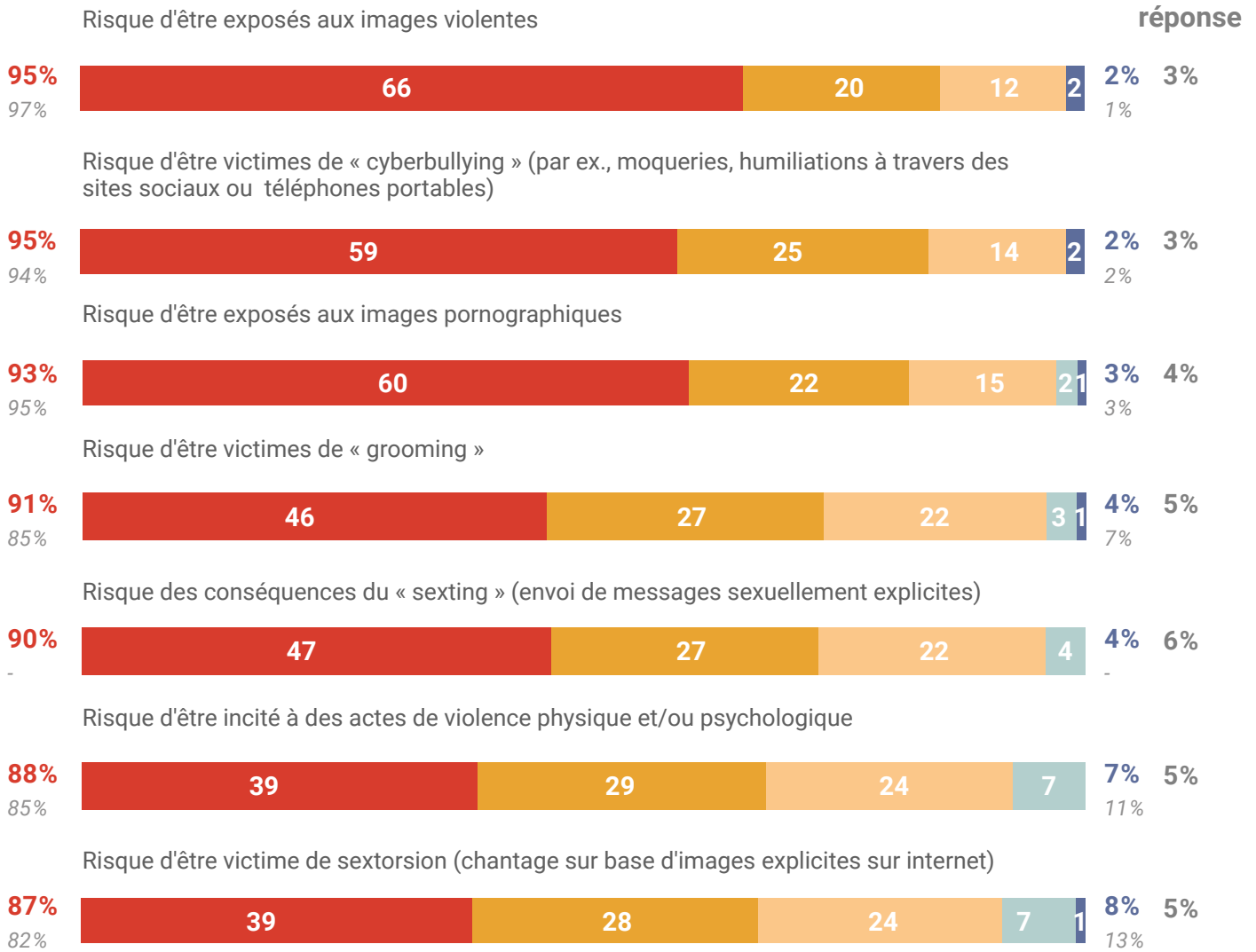
D'après vous, quels risques présentent internet et les nouvelles technologies pour les enfants et les jeunes d'aujourd'hui ?

Base : 1011

Important

Pas important

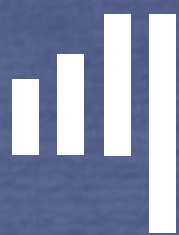
Non réponse



Valeurs exprimées en %



Rappel 2019



ACTIONS / ENGAGEMENTS FACE AUX VOILETS PRÉCÉDENTS

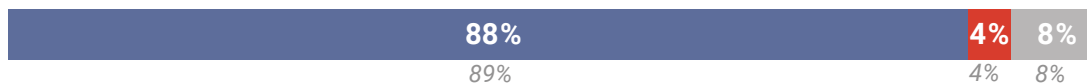


La majorité des répondants est d'avis que le téléchargement ou la consultation d'images de matériel d'abus sexuel des enfants est une peine passible au Luxembourg.

Selon vous, les faits suivants sont-ils passibles de peines au Luxembourg ?

Base : 1011

Le téléchargement ou la détention d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans)



La consultation d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans)



Le grooming (la sollicitation en ligne à des fins sexuelles) de personnes de moins de 16 ans



Les relations sexuelles contre rémunération (en nature ou en espèces) avec une personne ayant 16-18 ans au Luxembourg



Une minorité des répondants est d'avis que le téléchargement ou la consultation d'images pornographiques mettant en scène des adultes est une peine passible au Luxembourg.

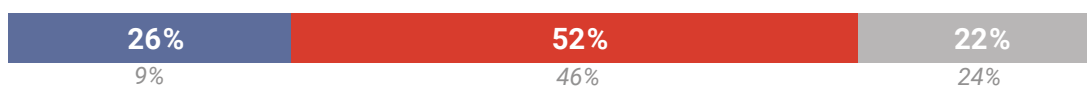
Selon vous, les faits suivants sont-ils passibles de peines au Luxembourg ?

Base : 1011

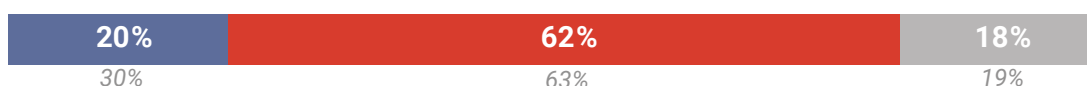
Les relations sexuelles contre rémunération (en nature ou en espèces) avec une personne de moins de 18 ans à l'étranger



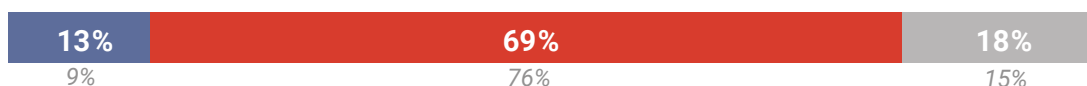
Les relations sexuelles contre rémunération (en nature ou en espèces) avec une personne adulte (ayant 18 ans ou +)



Le téléchargement ou la détention d'images pornographiques mettant en scène des adultes



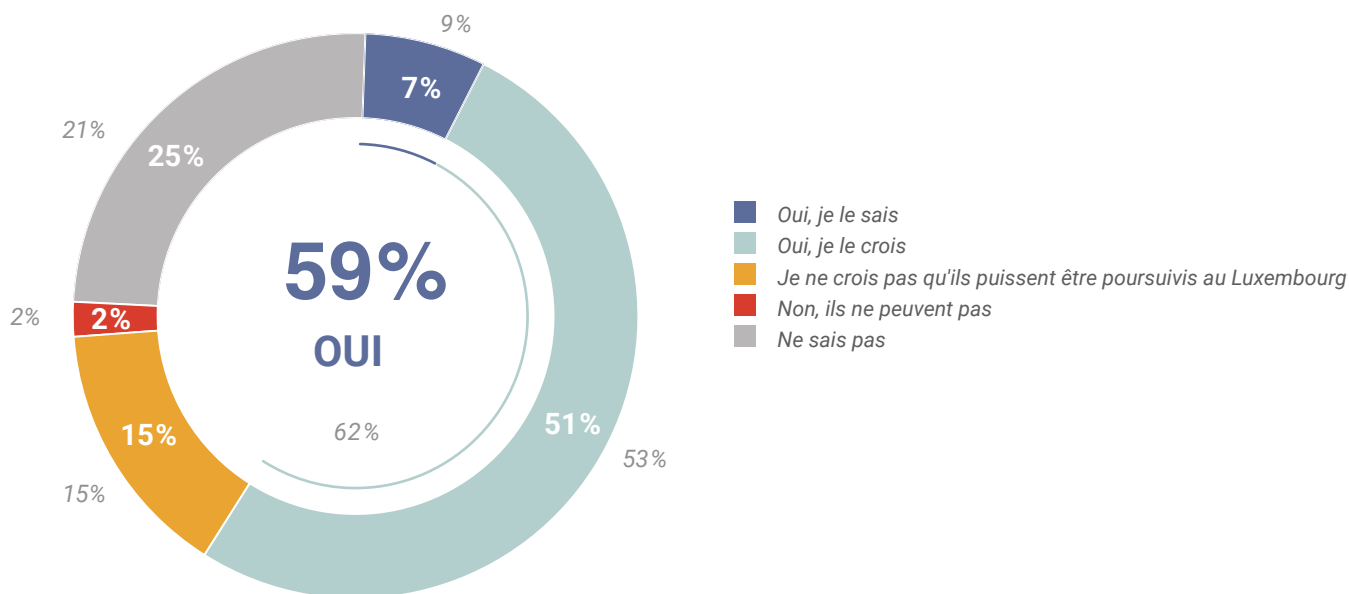
La consultation d'images pornographiques mettant en scène des adultes



6 personnes sur 10 sont d'avis que les résidents luxembourgeois peuvent être poursuivis par la justice au Luxembourg s'ils pratiquent de l'exploitation sexuelle des enfants à l'étranger.

Pensez-vous que les résidents luxembourgeois qui ont pratiqué l'exploitation sexuelle des enfants à l'étranger peuvent être poursuivis par la justice au Luxembourg ?

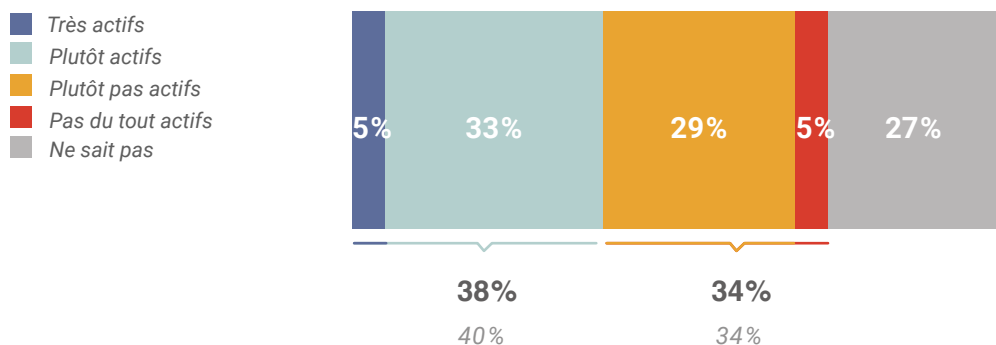
Base : 1011



4 personnes sur 10 estiment que les pouvoirs publics sont actifs dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme.

D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme ?

Base : 1011



Rappel 2019

7 personnes sur 10 pensent que des peines plus sévères devraient être appliquées dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme.

Que font-ils ? / Que devraient faire les pouvoirs publics dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme ?

Base : 458 personnes qui pensent que les pouvoirs publics sont actifs / 694 personnes qui pensent que les pouvoirs publics ne sont pas actifs

Appliquer des peines plus sévères pour ces crimes et délits



Renforcer la section spéciale pour la protection des enfants auprès de la Police



Ils mènent des campagnes de sensibilisation



Ils soutiennent des ONG / associations qui luttent contre l'exploitation des enfants ou prennent en charge des victimes



Ils mettent en place des lois



Je ne sais pas

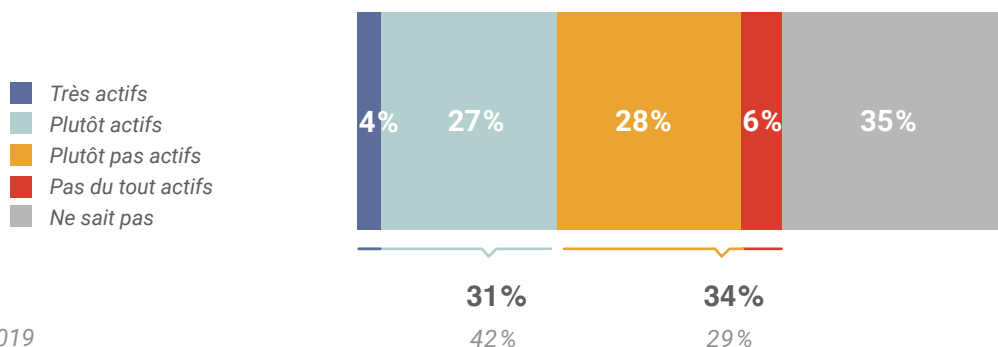


■ Actions menées par les pouvoirs publics
■ Actions que devraient mener les pouvoirs publics

Les avis sont partagés quant à l'implication des pouvoirs publics dans la lutte contre le grooming.

D'après ce que vous en savez, les pouvoirs publics sont-ils très actifs, plutôt actifs, actifs, plutôt pas actifs ou pas du tout actifs dans la lutte contre le grooming ?

Base : 1011



Rappel 2019

6 personnes sur 10 sont d'avis que les pouvoirs publics devraient mettre en place des lois dans la lutte contre le grooming.

Que font-ils ? / Que devraient faire les pouvoirs publics dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et le grooming ?

Base : 317 personnes qui pensent que les pouvoirs publics sont actifs / 694 personnes qui pensent que les pouvoirs publics ne sont pas actifs

Appliquer des peines plus sévères pour ces crimes et délits



Renforcer la section spéciale pour la protection des enfants auprès de la Police



Ils mettent en place des lois



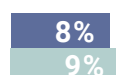
Ils mènent des campagnes de sensibilisation



Ils soutiennent des ONG / associations qui luttent contre l'exploitation des enfants ou prennent en charge des victimes



Je ne sais pas

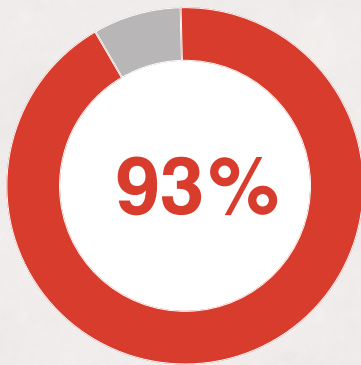


■ Actions menées par les pouvoirs publics
■ Actions que devraient mener les pouvoirs publics

Une large majorité pense qu'il est nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour compléter les lois existantes et améliorer la protection des enfants.

Selon vous, est-il nécessaire de prendre des mesures complémentaires pour compléter les lois existantes et améliorer la protection des enfants ?

Base : 1011



sont d'avis qu'il faut prendre des mesures complémentaires.

92% en 2019

Quelles seraient ces mesures ?

Base : 943 résidents qui considèrent nécessaire de prendre des mesures pour compléter les dispositifs légaux existants.

Plus de sensibilisation des enfants et des parents sur les risques



Plus de sensibilisation du grand public sur ces problématiques



Améliorer l'assistance aux victimes



La police doit mener plus d'enquêtes



Mener des projets de développement aux destinations touristiques



Autre 1%

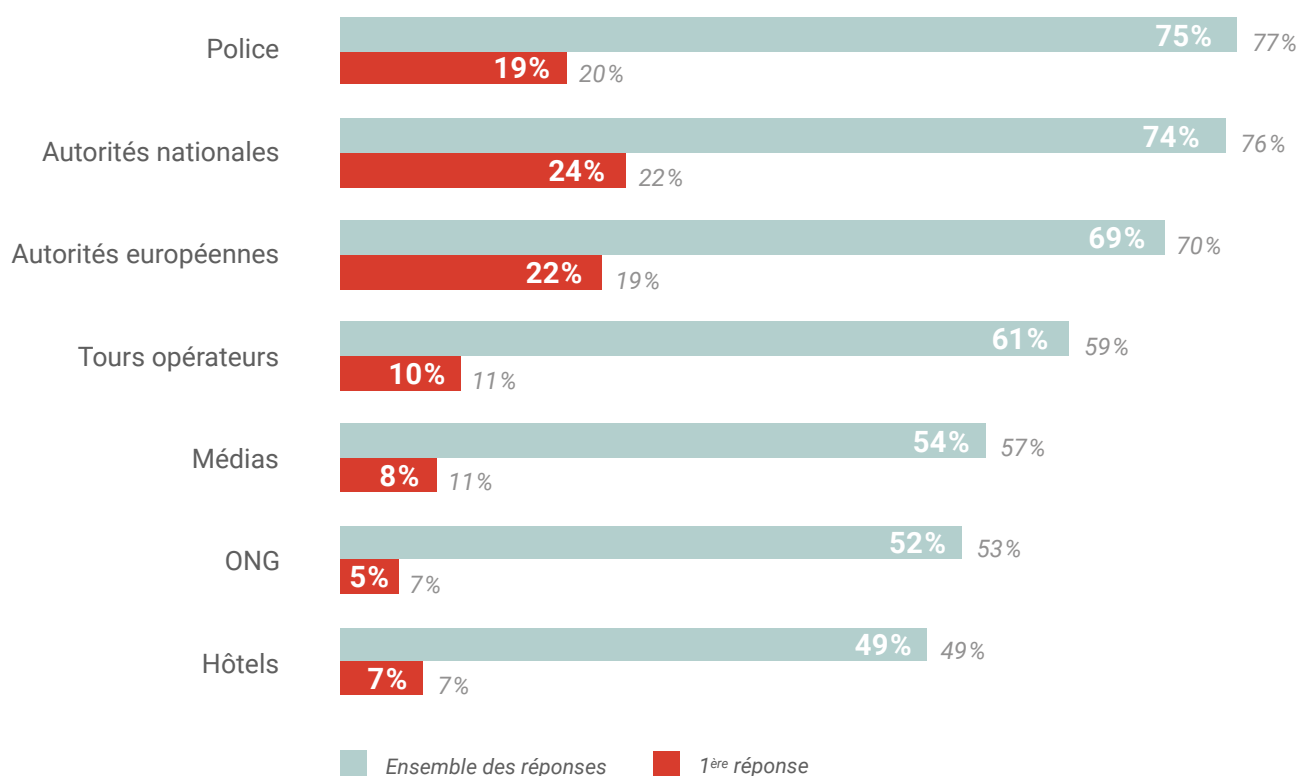
Ne sais pas 3%

Rappel 2019

Un quart des personnes citent en premier les autorités nationales en tant qu'acteur qui devrait s'engager dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme. La police est citée le plus souvent.

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre du tourisme?

Base : 1011

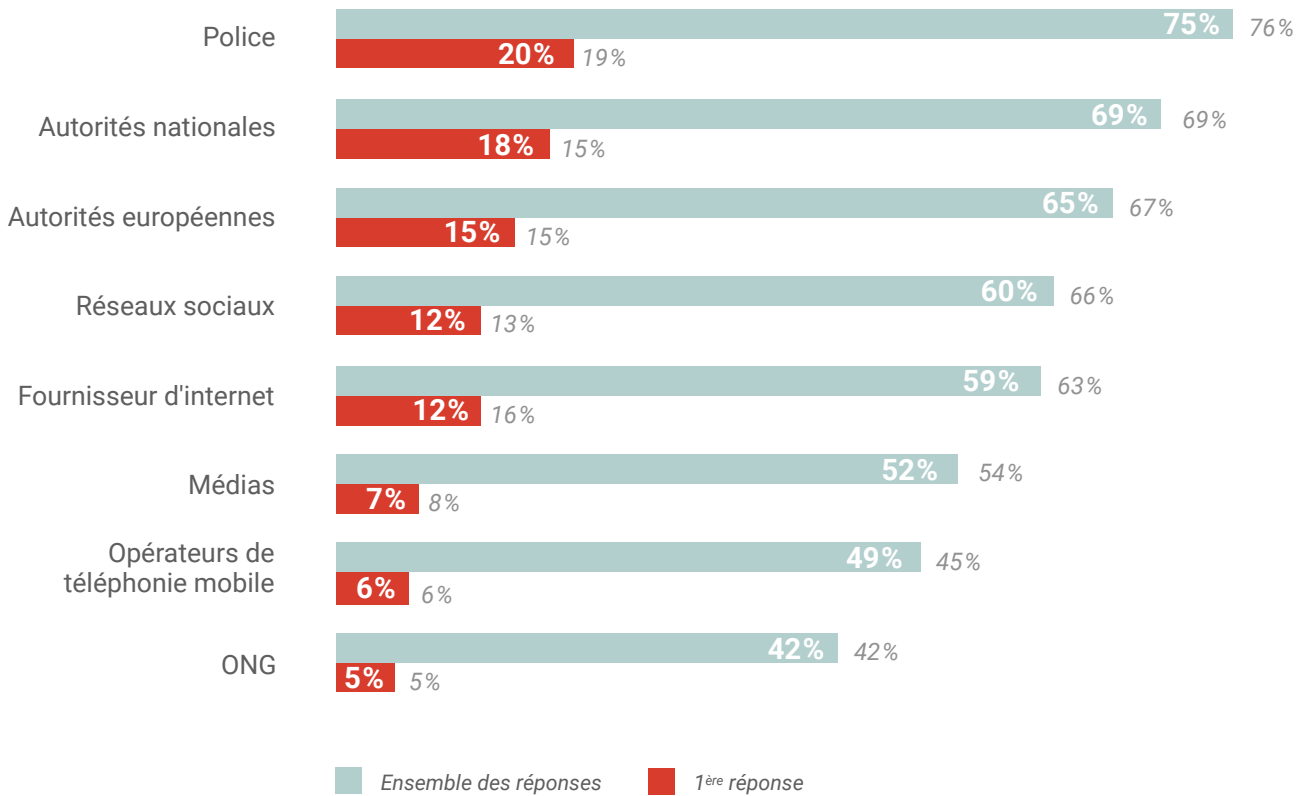


Rappel 2019

Concernant la lutte contre le matériel d'abus d'enfants, la police est citée en premier, par une personne sur cinq. Elle est suivie par les autorités nationales (18%).

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre le matériel d'abus d'enfants ?

Base : 1011

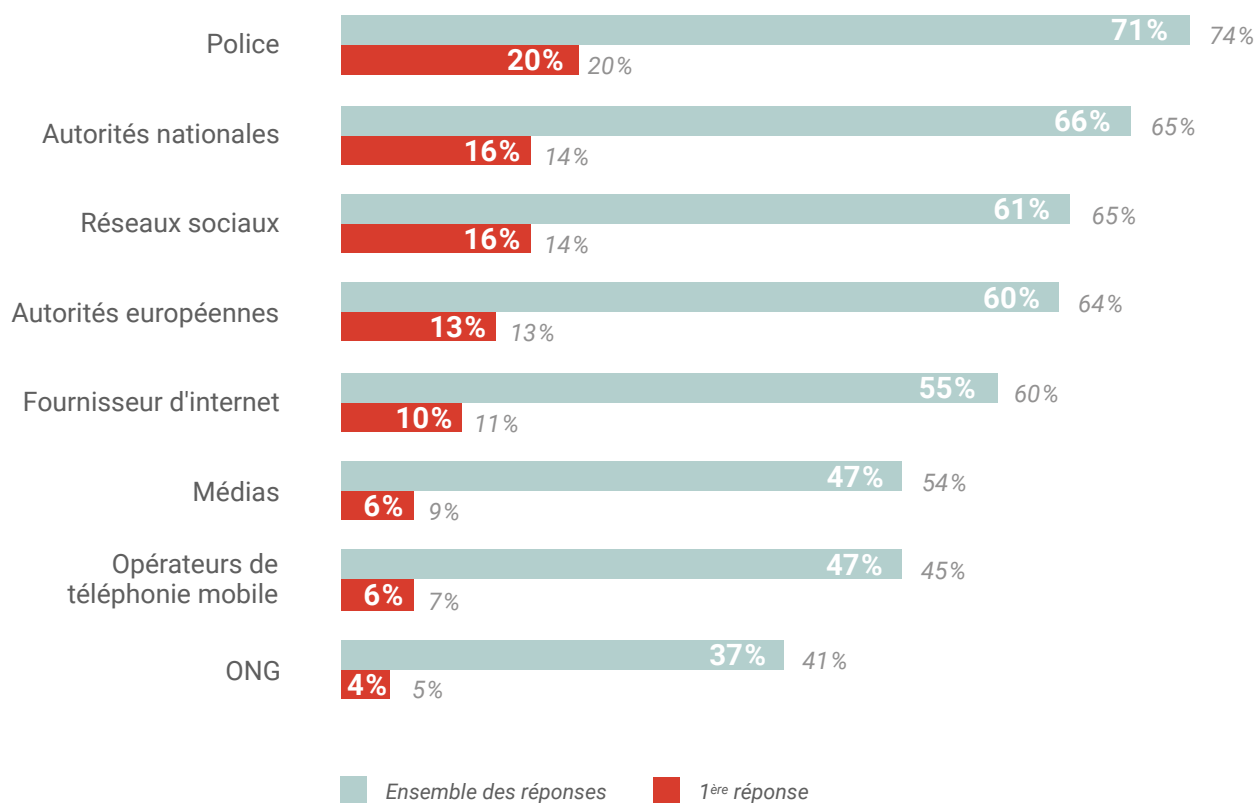


Rappel 2019

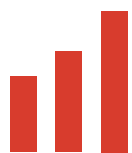
Concernant la lutte contre le grooming, la police est citée en premier, suivie par les autorités nationales et les réseaux sociaux (16%).

D'après vous, qui devrait s'engager dans la lutte contre le « grooming » ?

Base : 1011



Rappel 2019



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Page 8 :

Au Luxembourg il est strictement illégal d'avoir des relations sexuelles avec une personne mineure (ayant moins de 18 ans) en prostitution. Il s'agit d'exploitation sexuelle d'enfants.

Avoir une relation sexuelle avec une personne majeure en prostitution est légale dans le cas où cette personne ne se trouve pas dans une situation d'exploitation.

Page 9 :

L'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre des voyages et du tourisme existe partout dans le monde.

Page 13 :

En cas de témoignage où d'un soupçon d'exploitation sexuelle d'un enfant dans le cadre des voyages et du tourisme vous pouvez signaler la situation soit ici : www.childprotection.lu soit sur le site européen www.dontlookaway.report. Ces sites vous dirigent vers un formulaire en ligne qui est envoyé à la police luxembourgeoise. Il est important de décrire le plus de détails possibles afin de faciliter l'enquête à la police.

Page 15 :

L'exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme est strictement illégale partout dans le monde. Des affirmations dans le genre de « L'ESEVT est acceptable parce que les enfants peuvent ainsi gagner leur vie dans les pays pauvres » ou « L'ESEVT est acceptable parce que les mœurs et les traditions sexuelles sont différentes dans d'autres pays » sont des excuses et il s'agit de toute façon d'exploitation sexuelle d'enfants.

Page 19 :

Il est illégal de consulter des images pornographiques si les personnes y représentées sont des mineurs (moins de 18 ans). Dans ce cas il s'agit de matériel d'abus sexuel d'enfants.

Page 20 :

Si vous tombez sur des images sexuellement explicites ou images nues d'un mineur, vous pouvez dénoncer le site ou l'URL anonymement sur la Stopleveline de BEE SECURE : <https://stopleveline.bee-secure.lu>.

Page 23 :

L'envoi de photos sexuellement explicites ou nues est un phénomène qui est courant parmi les jeunes et qui est, dans les relations amoureuses, souvent considéré comme un signe de confiance. La pratique d'envoi d'images intimes ou nues commence au moment où ils ont un téléphone connecté à Internet, donc le risque existe souvent dès les dernières années de l'école primaire.

Page 24 :

Les enfants et jeunes courent le risque d'être exposés aux images violentes ou pornographiques, d'être victime de « cyberbullying », de « grooming » ou de « sextorsion » et d'être incité à des actes de violence physique et/ou psychologique. Il est important de sensibiliser ses enfants sur les risques en ligne pour qu'ils se rendent compte des éventuels dangers.

Page 26 :

Le téléchargement, la détention et la consultation d'images pornographiques mettant en scène des enfants (personnes ayant moins de 18 ans) est illégal, il s'agit de matériel d'abus sexuel d'enfants. Des relations sexuelles contre rémunération (en nature et en espèces) avec une personne ayant moins de 18 ans est illégal au Luxembourg. Au Luxembourg, le « grooming » de personnes de moins de 16 ans est également illégal.

Page 26 :

Des relations sexuelles contre rémunération (en nature ou en espèces) avec une personne de moins de 18 ans à l'étranger est illégal, il s'agit d'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Les relations sexuelles contre rémunération (en nature et en espèces) avec une personne adulte (ayant 18 ans ou plus) sont légales si la personne ne se trouve pas dans une situation d'exploitation. Le téléchargement, la détention et la consultation d'images pornographiques mettant en scène des adultes est légal, si tous les adultes impliqués sont consentants et s'ils sont consultés par des adultes ou des jeunes à partir de 16 ans.

Page 27 :

La loi d'extraterritorialité définit que les résidents luxembourgeois qui ont commis de l'exploitation sexuelle d'enfants dans le cadre du voyage et du tourisme dans n'importe quel pays peuvent être poursuivis par la justice au Luxembourg.

Page 28 :

Les pouvoirs publics agissent de façon réactive, ce qui veut dire qu'ils réagissent en cas de plainte.

Page 29 :

Les pouvoirs publics agissent de façon réactive, ce qui veut dire qu'ils réagissent en cas de plainte.





info@ecpat.lu

www.ecpat.lu